

Les concours publics à la Chambre des représentants

La Chambre des représentants s'est occupée de nouveau des concours dans la séance du 22 mai :

M. Eeman, député de Gand, a appelé l'attention de M. le ministre et de la Chambre sur la question de la mise au concours public de tous les monuments élevés par le gouvernement ou dans la construction desquels il intervient par voie de subside et sur l'utilité de généraliser ces concours en promulguant une loi à ce sujet.

Voici le discours de M. Eeman :

« Dans la séance du 27 janvier 1885, l'honorable M. Delebecque a entretenu la Chambre d'une question très intéressante. Il s'agit de la mise au concours, entre les architectes belges, des monuments dans la construction desquels l'État intervient par l'allocation de subsides.

« Lorsque cette question a été présentée, l'honorable ministre de la justice, M. Devolder, a bien voulu promettre d'en faire un examen sérieux.

« Et ce n'était pas de l'eau bénite de cour que donnait l'honorable ministre !

« Je crois, en effet, qu'il m'est permis de dire que le département de la justice compte mettre au concours les plans d'une construction importante qui doit prochainement être édifiée par ses soins.

« La Société Centrale d'Architecture, qui poursuit avec un zèle extrêmement louable l'accomplissement des vœux des architectes qu'elle représente, a adressé à la législature, au mois de février dernier, une nouvelle pétition dans l'ordre des considérations émises en 1885 par l'honorable M. Delebecque. Votre commission, Messieurs, par l'organe de notre honorable collègue, M. Begerem, a fait sur cette pétition un rapport absolument favorable. Permettez-moi d'appuyer en quelques mots les conclusions de ce rapport.

« La question soulevée est très intéressante, Messieurs, et la demande de la Société Centrale d'Architecture se justifie par des considérations sérieuses à un double point de vue : au point de vue des intérêts de l'art national et au point de vue des architectes eux-mêmes.

« Dans le premier ordre d'idées, il est incontestable que le système de la mise au concours aura les meilleurs résultats : il permettra d'obtenir, dans chaque cas déterminé, la meilleure œuvre possible.

« Dans le second ordre d'idées, il faut dire que les concours amèneront nécessairement entre les architectes une émulation très utile et qu'ils permettront aux jeunes gens auxquels manque souvent, seule, l'occasion de se produire, de faire valoir les connaissances et les qualités artistiques qu'ils possèdent.

« Aussi, Messieurs, la question que j'examine en ce moment a-t-elle été tranchée dans un sens favorable dans d'autres pays, notamment en Autriche, en Russie, en Allemagne.

« Le système de concours entre les architectes y a été admis pour des œuvres importantes, et ce système produit les meilleurs résultats. Il a, d'ailleurs, été employé déjà dans le passé, et l'un des derniers rapports de la Société Centrale d'Architecture donne, à cet égard, des détails historiques intéressants.

« Il y a un moyen bien simple, Messieurs, d'amener l'adoption de ce système en Belgique : il suffira que l'État pose comme condition à l'allocation de ses subsides la mise au concours des constructions en faveur desquelles il intervient.

« Lorsque ce moyen a été présenté par l'honorable M. Delebecque, on y a fait, Messieurs, une double objection : L'honorable M. Woeste, que l'on est toujours sûr de rencontrer sur la brèche quand il s'agit de défendre l'autonomie communale, a dit : Si vous imposez cette nouvelle condition aux communes, vous portez atteinte en une certaine mesure à leur indépendance !



« Je ne pense pas, Messieurs, qu'il puisse y avoir là un danger sérieux, et si la mesure proposée devait même amener quelques légers inconvénients, ceux-ci seraient largement compensés par les avantages incontestables que j'ai pu vous signaler tout à l'heure.

« L'autre objection a été formulée par M. le Ministre de la justice ; mais les intentions actuelles de son département témoignent que l'honorable M. Devolder a su vaincre lui-même la difficulté qu'il redoutait et qui concernait la possibilité d'organiser pratiquement de pareils concours. J'ajouterai d'ailleurs, à cet égard, que la Société Centrale d'Architecture a élaboré toute une série de mesures propres à assurer cette organisation et à la faire fonctionner dans d'excellentes conditions.

« J'espère donc, Messieurs, que la mesure, admise déjà par le département de la justice, sera appliquée prochainement par les autres départements, et je crois que l'on aura ainsi réalisé une réforme appelée à produire les meilleurs résultats. »

M. DE MOREAU, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, répondit en ces termes, à la séance du 24 du même mois :

« Je ne puis penser avec M. Eeman que le système des concours pour les monuments publics offrirait tous les avantages que quelques-uns croient y trouver.

« On n'y attirerait pas les architectes de renom, dont les occupations s'accommodent mal — les faits le prouvent — des conditions d'un concours. Le champ reste ainsi ouvert aux jeunes architectes, dont quelques-uns ont du talent, cela n'est pas douteux : ils pourront présenter de bons projets. Mais pourrait-on leur confier l'exécution d'un monument important ? Une charge aussi lourde ne serait-elle pas au-dessus de leurs forces et de leur expérience ? La ville d'Anvers a été rassasiée de concours : le concours pour le musée de la ville a duré dix ans et on a dû fusionner les différents projets qui avaient été présentés.

« En matière d'architecture, l'invention ne suffit pas. La restauration des monuments, par exemple, exige une grande expérience.

« Je reconnais cependant, d'autre part, qu'il est bon et juste de rechercher le mérite là où il peut se trouver, et le système des concours présenterait l'avantage de révéler des talents qui, trop souvent, manquent d'occasions pour se produire. Mon opinion n'est pas complètement fixée sur ce point ; mais je ne perdrai pas de vue les idées développées par l'honorable représentant de Gand. »

M. le ministre n'est donc pas grand partisan des concours, et il fait de nombreuses réserves, quant à leur résultat. Cette manière de voir nous paraît être diamétralement opposée à celle que M. de Moreau nous exposait l'année dernière, à l'ouverture de notre exposition d'architecture, nous disant qu'il était en principe convaincu que le concours était une chose juste et qu'il en ferait l'essai à la première occasion ; au cours de cet entretien, il a même été question de la mise au concours des bâtiments de recettes des gares à construire sur la nouvelle ligne de l'Amblève et du Dépôt des archives à ériger à Bruxelles. M. le ministre ne doit pas l'avoir oublié !

Un des arguments, le principal, présenté à la Chambre par M. le ministre, c'est que les architectes arrivés ne prendraient certainement pas part aux concours et que ces derniers ne pourraient être utiles qu'aux débutants, aux jeunes ! Or on sait qu'un architecte est considéré comme jeune, jusqu'au moins 40 ans. M. le ministre ne pourrait donc consentir à lui confier une œuvre avant cet âge ; mais, d'autre part, M. de Moreau, à partir de cet âge, lui demandera : qu'avez-vous fait pour prétendre à une commande de l'État ? Étrange raisonnement qui, mis en pratique, n'aurait d'autre but que de monopoliser dans les mains de quelques-uns, les plus âgés, les travaux du gouvernement.

C'est pour éviter ce favoritisme que le concours doit être, parce qu'il donne aux jeunes l'occasion de se produire, bien rare aujourd'hui, parce qu'il a pour résultat de répartir les travaux selon le mérite de chacun, et, pour le reste, nous sommes bien con-

vaincus que si tous les monuments étaient mis au concours, si toute faveur était supprimée, les architectes *arrivés*, aussi bien que les autres, seraient forcés de prendre part aux concours, puisque ce serait pour tous le *seul moyen* d'obtenir une commande. Cela est bien incontestable, n'est-ce pas?

Nous avons déjà rencontré en détail tous les arguments qu'on a présentés et qu'on pourrait invoquer encore contre les concours publics, dans une brochure publiée par la Société Centrale d'Architecture, sous le titre : *Les concours publics, leur utilité, leur organisation*. Nous engageons M. le ministre et les adversaires des concours à lire cette brochure, ils y verront qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, les architectes les plus renommés et les plus *arrivés* ne dédaignent pas de concourir avec les jeunes; s'ils sont parfois battus par ces derniers dans ces luttes anonymes, ils ne considèrent nullement cet insuccès comme une atteinte à leur réputation et ils recommencent la lutte à la prochaine occasion.

Nous prions instamment M. le ministre des beaux-arts et des travaux publics de faire l'essai qu'il nous a promis; nous nous mettons à sa disposition pour organiser le concours selon nos principes; nous sommes certains qu'après quelques épreuves bien organisées, les concours publics n'auront plus d'autres adversaires que ceux qui sont directement intéressés à maintenir le favoritisme actuel.

Et ceux-là, nous ne nous sommes jamais bercés de l'espoir de les convaincre. V. D.

L'architecture de la West-Flandre

II

(Suite. — Voir col. 81)

Le soir, par un beau clair de lune, nous entrons à Ypres. Les rues sont larges; cà et là nous apercevons la silhouette grimpeuse d'un pignon et dans des ruelles étranges un fourmillement de lignes enchevêtrées semblent nous promettre plus d'une surprise.

Nous arrivons sur la Grand'Place et la Halle aux draps nous apparaît. Le spectacle est théâtral, très peu de lumière, juste ce qu'il en faut pour montrer les grandes formes et faire ressortir l'obscurité des masses. Deux lignes montantes pour le beffroi, à droite et à gauche deux autres lignes courant à 140 mètres pour les ailes. L'ensemble, fier et hardi est formidable et plane majestueusement sur la cité.

Rien ne prédispose plus à la rêverie qu'un pareil témoin du passé et une nuit calme sans brise.

Objets inanimés, avez-vous donc une âme?

demandait Lamartine. Et de fait, il semble que de ces vieilles pierres une pensée se dégage, et que ce monument qui fut le sanctuaire de la célèbre corporation des drapiers, nous raconte non seulement son histoire, mais nous initie à celle des puissantes associations flamandes dont l'influence se fit si vivement sentir au moyen âge.

D'où viennent-elles? on ne le sait guère. Quelques auteurs ont voulu les faire remonter aux confréries romaines ou scandinaves. Il est certain qu'il existait des corporations de métiers sous l'empire romain, elles portaient le nom, dit Viollet-le-Duc, de *Collegia, corpora opificum*. Mais la filiation de ces associations n'est guère plus établie que celle des Gildes scandinaves qui, au dire de Stecker, « n'étaient que le repas solennel où trois fois par an les hommes du même canton se réunissaient ».

On sait que ces corporations portaient le nom de Gilde et se divisaient en Métiers et en Serments. Pour devenir membre d'un métier il fallait, après un apprentissage plus ou moins long, présenter les preuves de son savoir et acquitter en outre les droits qu'on rendait inhérents à cette prérogative. Il fut sans doute une époque où le talent seul suffisait pour pénétrer dans la maîtrise, mais il est certain que celle-ci s'obtenait

aussi à prix d'argent. Dans quelques Gildes même et notamment dans celle des Francs-Bateliers de Gand le droit de faire partie de ces associations était héréditaire et ne pouvait s'obtenir, dit Havard, ni par épreuve, ni par achat.

Les Serments étaient ainsi appelés parce que tout membre, à son entrée dans la confrérie, jurait d'être « loyal et fidèle à la ville ». Leur mission n'était souvent que temporaire; elle consistait à veiller à la sûreté des habitants, au prestige du magistrat, à réprimer les désordres et à défendre, à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune, les droits, les franchises et les privilèges de la cité. En échange de leurs services, les Serments étaient parfois exemptés des charges et taxes qui pesaient sur les membres du métier auquel ils appartenaient (1).

Les corporations d'arts et de métiers étaient dirigées par des doyens, par des jurés et par des suppôts qui réglaient les rapports entre les Gildes et exerçaient un contrôle permanent sur tous les faits intéressant leur confrérie. Ils vérifiaient la qualité des marchandises et empêchaient ainsi toute fraude de se commettre; ils veillaient en outre à la bonne confraternité entre tous les membres de la même association et avaient tous pouvoirs pour aplanir les questions litigieuses et pour réprimer les délits. Les peines qu'ils appliquaient consistaient en des amendes, souvent à des pèlerinages et à la prison.

Les relations entre les Gildes, et la place que chacune d'elles devait occuper dans les cérémonies publiques faisaient l'objet de quantité d'ordonnances. Chaque corporation avait son lieu de réunion, sa maison, ses signes distinctifs, sa bannière, et bien que l'organisation générale fût la même pour toutes, chacune cependant possédait ses usages et ses privilèges particuliers. Dans les jours de danger, l'intérêt commun les réunissait. Toutes alors coopéraient à la défense du salut public; l'amour de leur indépendance leur faisait accomplir des prodiges d'audace et de valeur, et l'on sait que, pour leurs libertés menacées, les grandes villes n'hésitèrent pas à se ruer dans les champs de Groeninghe où, aux cris de « Flandre au lion », elles immortalisèrent le nom Flamand.

Malheureusement les intérêts matériels, particuliers à la cité, avaient à leurs yeux une importance non moins grande et fit que le patriotisme se confina souvent à la commune. Les petites villes imitèrent le commerce des grandes, celui-ci ne tarda pas à s'y développer et à prospérer au point qu'il excita la jalousie des grandes villes qui s'entendirent pour détruire ces rivalités commerciales. Ypres, Gand et Bruges allèrent même jusqu'à proposer à Louis de Nevers de lui restituer son pouvoir s'il leur promettait le privilège exclusif de tisser la laine (2). En 1373, Ypres s'attaqua à Poperinghe dont les habitants s'étaient permis d'imiter les draps d'Ypres, mais Gand surtout se signala dans ces luttes égoïstes et à maintes reprises on la vit assiéger Ypres, bombarder Audenaerde et piller Bruges.

De pareilles rivalités ne grandissaient guère la puissance des cités flamandes. Le commerce et l'industrie étaient les dieux auxquels on sacrifiait amis et alliés. Encore, étaient-ils vus par les côtés les plus petits et les plus mesquins, par ceux qui touchaient directement les intérêts de la cité. En 1470, la Zwyn est ensablée, la navigation est interrompue, le commerce de Bruges et de toute la Flandre est menacé. Bruges alarmée avertit Ypres et Gand et leur demande de contribuer avec elle dans les dépenses nécessaires pour remédier à ce danger. Elle ne reçoit partout que des refus.

Les corporations elles-mêmes ne s'entendirent pas toujours. En 1303, à Ypres, certaines d'entre elles massacrèrent les échevins; en 1359, de nouveau révoltées, elles prennent le bailli du comte, le tuent et jettent son cadavre par les fenêtres de la tour. Ces révolutions intestines prennent parfois l'allure de véritables batailles. En 1345, à Gand, sur le Marché du Vendredi, les tisserands et les foulons en viennent aux mains et 500 de ces derniers sont massacrés. Quatre ans plus tard, raconte Havard, à l'entrée solennelle de Louis de Maele, les foulons prennent leur revanche et, aidés par la corporation des bouchers, tombent sur la gilde des tisserands et en tuent six cents. Et ces tueries se renouvellent dans les petites comme dans les grandes communes.

Les conséquences de cet état social, si elles tardèrent à se faire sentir, finirent cependant par se manifester. Deux principes diamétralement opposés se trouvaient en présence. L'un était celui qui présida à la création des corporations: c'était la protection réciproque, c'était l'union, c'était le groupement et la concentration de toutes les forces vives vers un même but. L'autre était l'égoïsme, non considéré au point de vue personnel, mais au point de vue des corporations et des cités. Le

(1) Ed. Pouillet, *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 39^e ann., 2^e s., t. XXIX.

(2) Voir aux archives de Bruges : *la Requête des bourgeois au duc Jean*.

premier de ces principes avait permis d'organiser et de régler l'industrie et le commerce, de perfectionner les arts et les métiers, de créer ces produits qui répandaient au loin la réputation de la Flandre. Le second enfantait et accentuait les divisions, faisait naître ces luttes ardentes et fratricides, qui effritaient et petit à petit émiettaient l'organisme même sur lequel reposait les corporations. Ainsi, de leur force naissaient leurs faiblesses et, semblables à ces amours maternelles qui ne peuvent concevoir de grandeurs et de richesses que pour autant que grandeurs et richesses soient l'apanage exclusif de leurs enfants, ils rapportaient et sacrifiaient tout à leurs associations.

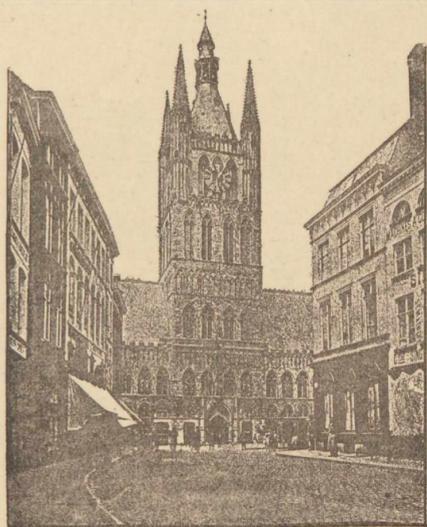
Ces causes dissolvantes, avons-nous dit, n'entraînèrent pas immédiatement la ruine de la contrée flamande. Pendant trois siècles, du douzième au quinzième, la richesse des Flandres fit l'envie de l'Europe entière. On connaît le propos que tint une princesse, tout étonnée du luxe déployé à Bruges dans les cérémonies publiques. « Je croyais, dit-elle, être la seule reine ici et j'en aperçois plus de six cents. » Et dans toutes les villes, au dire des chroniques du temps, ce ne sont : « que grant feste, grant noblesce des seigneurs, grant beauté de haultes dames et grans parement de joustes pour l'amour d'icelles ». Leurs énormes richesses leur permettaient non seulement les plus grands sacrifices, tel que celui que firent les bourgeois d'Ypres en 1250 en donnant 8,000 besans d'or, soit plus d'un million de notre monnaie pour la rançon de Guillaume de Dampierre et de Marguerite de Flandre, captifs chez les Sarrasins, mais elles avaient encore l'avantage de répandre le goût du beau et de consacrer aux arts des sommes immenses qui permirent d'élever ces monuments qui, comme les halles d'Ypres, font encore l'étonnement et l'admiration de notre époque.

D'après un Mémoire de Lambin ce fut le 1^{er} mars de l'an 1200 que Baudoin de Constantinople, comte de Flandre, Marie son épouse et Eribalde ou Herbbalde, grand bailli d'Ypres, posèrent les premières pierres de la Halle de cette ville. Or, d'après l'excellent ouvrage de M. Alph. Vandenpeereboom sur ce monument, « cette date si précise n'est indiquée dans aucun document authentique. Le beffroi en serait la partie la plus ancienne, l'aile orientale de la Halle ou « Vieille Halle » ainsi que la chambre des échevins étaient achevées en 1230. « La Nouvelle Halle » c'est-à-dire l'ensemble des constructions à l'ouest de la tour, fut bâtie de 1285 à 1304, puis de 1363 à 1380...

« Les noms des architectes du beffroi et de la Halle aux draps n'ont pu être retrouvés jusqu'ici, mais on voit par les comptes de la ville qu'un « maistre machon » nommé Wilhem Melwiet, fut le constructeur, peut-être le maître d'œuvre, c'est-à-dire l'architecte des bâtiments élevés de 1362 à 1380.

« L'édifice de style renaissance situé à l'est des Halles, que le vulgaire nomme encore aujourd'hui « le nouvel ouvrage », le Nieuwerk, fut édifié de 1620 à 1623. »

Bâti en matériaux très résistants, en pierre de grès et en briques blanches, le vénérable monument a pu traverser les siècles sans en être trop affecté et, à part quelques restaurations dans la partie supérieure du beffroi qui se remarquent par les tons différents des matériaux employés, l'aspect actuel est encore celui des temps où il fut construit. C'est le gothique primaire dans toute sa pureté et sa mâle beauté.



Les Halles à Ypres.

La même porte carrée se répète au rez-de-chaussée, la même fenêtre cintrée en ogive se multiplie à l'étage, une longue ligne de créneaux couronne la façade et sert d'appui à une toiture énorme, continue, dont la ligne supérieure est égayée par une crête formée de trèfles et de dentelures. Au centre de l'édifice le beffroi élève fièrement sa masse formidable vers le ciel, il n'interrompt pas la façade, le parti des fenêtres des ailes s'y répète, se double d'un étage, les angles se greffent de quatre tourelles octogonales d'où sort un campanile, troué à jour, où sont renfermées les cloches de la ville.

Rien n'est plus simple, rien n'est plus saisissant, rien n'est plus impressionnant. C'est l'art nu, dédaignant les facilités, les finesses du métier, apparaissant dans toute son austère majesté.

Primitivement, on trouvait, à l'intérieur du monument, des locaux pour la vente et le plombage des draps, une teinturerie et d'autres salles, affectées aux services publics. Aujourd'hui un marché est installé au rez-de-chaussée, et l'étage comprend des bureaux pour l'état civil et les recettes communales. La salle échevinale est restée telle qu'elle était au moyen âge, on vient même de la restaurer et d'y placer des peintures, œuvre de MM. J. Swerts et G. Guffens. Les boiseries des lambris et du plafond ainsi que la cheminée sont de bon style et l'ensemble est harmonieux.

Les grandes salles vers la place publique sont inoccupées, on a eu l'heureuse idée d'y placer de grandes fresques retraçant l'histoire si curieuse de la ville d'Ypres.

On y voit indiquées les misères du peuple et des grands ; leurs plaisirs, leurs joies, le débordement de leur luxe et comment ils comprenaient la joyeuse entrée d'un souverain dont le long cortège se déroule dans les rues jonchées de fleurs et d'herbes verdoyantes, au dire de Chastellain, et tendues « et encortinées de hault en bas tellement qu'on apercevait à peine le ciel par en haut ». Les corporations d'Arts et de Métiers s'avancent en rangs serrés : les orfèvres, les drapiers, les tisserands, les foulons, les tapissiers ; tous les corps du travail, précédés de leurs doyens, de leurs échevins et de leurs sup-pôts, tous en leurs costumes si pittoresques et si distinctifs se groupant autour de leurs bannières. Puis le défilé des serments à pied, étendards au vent, portant fièrement leurs goendag et leurs masse d'armes. Ensuite le déploiement des troupes à cheval, les piquiers, les massiers, les escrimeurs avec le scintillement des armures, des haubergeons et des brigandines, et le chatolement des velours, des satins, des soies, des brocards des écuyers aux éperons d'argent, des chevaliers aux éperons d'or et des grants et haultes dames précédant, sur leurs chevaux richement caparaçonnés, leur Seigneur et Maître. Celui-ci apparaissant enfin, dans une auréole de gloire, couvert de vêtements précieux tout constellés de pierreries et d'armes éclatantes, majestueusement monté sur un coursier harnaché avec des housses en drap d'or, avec des croupières en cordes d'or, ayant à ses côtés celle qui, parée comme une châsse, et toute rayonnante de beauté, jurera bientôt avec lui : « de garder, de défendre et de maintenir la ville et les bourgeois en leurs lois, privilèges, franchises et libertés (1). »

Et ces magnificences se répètent dans toutes leurs fêtes ; le peuple travaille, le peuple est riche, le peuple dépense.

Nous avons vu que le Nieuwerk, à proprement parler, ne faisait pas partie de la Halle aux draps. Il en diffère par son style, par son caractère ; c'est une ajoute franchement indiquée. Pour le considérer il convient de l'isoler de son redoutable voisin. Ils ne parlent du reste pas la même langue ; l'élégance mêlée d'une certaine hardiesse est ici la note dominante.

D'après les comptes de la ville, cet ouvrage, ainsi qu'un escalier pour la Halle aux draps, firent l'objet, en 1575, d'un concours ; une indemnité de 24 livres parisis fut accordée aux concurrents.

Etant données nos idées actuelles, un concours d'architecture en Belgique, en plein XVI^e siècle, nous étonne toujours. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, si l'égalité de tous les Belges n'avait point été pompeusement déclarée, on reculait cependant devant toute injustice par trop criante ; que, de plus, la Flandre suivait en cela l'exemple des autres nations quand elle ne le donnait pas elle-même. Il convient aussi, pour être vrai, d'ajouter qu'aujourd'hui notre isolement, sous ce rapport, n'est pas aussi réel que certains esprits aussi grincheux qu'anarchistes voudraient le faire croire. Et si sans parti pris on voulait examiner les faits, on verrait à chaque instant des concours de jeux de balles, de boules, de tirs à l'arc ou autres, et de chants d'ensemble, non seulement être subsidiés largement, tant par les autorités communales que

(1) Formule du serment prononcé à Ypres.

gouvernementales, mais être présidés, le jour de la remise des récompenses, par des conseillers communaux, par des échevins, par des bourgmestres, par des ministres, qui, dans de beaux discours, célèbrent cette émulation qui fait la cause du progrès, et met, disent-ils, notre chère patrie au rang des plus grandes nations.

Mais c'est le propre des esprits malades de ne jamais être content. Volontiers ils vous déclarent que tous les arts sont solidaires. Or celui du jeu de boules se déclare satisfait, celui du jeu de quilles également, il en est de même de celui du tir à l'arc. Que peut-on vouloir de plus dans une nation... civilisée?

L'église Saint-Martin nous montre non seulement une nation civilisée mais religieuse. Dans son ouvrage sur Ypres, M. Vandennepeereboom fait remonter la construction du chœur, qui est la partie la plus ancienne de l'édifice, en l'année 1221, d'accord en cela avec une inscription placée sur une pierre tombale derrière le maître-autel :

In Piam memoriam Hugonis... prepositi chori extractoris.

Or, cet Hugo était, à cette époque, prévôt de la ville d'Ypres.

« En 1240, un violent incendie détruisit tout un quartier de la ville et une partie de l'église; le chœur seul resta debout. L'on ne put entreprendre qu'en 1251 la reconstruction des bâtiments incendiés; Marguerite de Constantinople aurait posé la première pierre de ces bâtiments qui furent achevés et consacrés par un évêque de Thérouanne, en 1280.

« La façade sud du transept fut élevée durant les trente-cinq premières années du xv^e siècle.

« La tour primitive placée en tête, à l'est de l'église, se terminait autrefois par une haute flèche, garnie de beaux crochets ou corbeaux dont des spécimens sont conservés au musée de la ville; elle menaçait déjà ruine en 1370. Cette année, pour permettre aux marguilliers d'y exécuter des travaux de consolidation, le magistrat mit à leur disposition le produit de toutes les amendes à percevoir par la ville pendant deux ans.

« Malgré ces travaux, la vieille tour s'effondra en 1433. On la reconstruisit, dès l'année suivante, d'après les plans de maître Martin Uutenhove de Malines; Victor Van Licherfelde, avoué de la ville, et Marie Van Oultre, vicomtesse d'Ypres, en posèrent, le 2 juillet, les premières pierres.

« Cette tour serait la construction la plus moderne du monument si, après la création de l'évêché d'Ypres et l'érection de l'ancienne église abbatiale en cathédrale, on n'y avait annexé, en 1622, pour servir d'église paroissiale, le petit édifice qui porte encore le nom de la « chapelle du curé ».

On voit, d'après ce petit aperçu historique, que les différentes phases du style ogival sont représentées dans l'église Saint-Martin. On peut y observer sa naissance dans le chœur, dont les proportions grandioses et les détails sobres et sévères, font de ce vaisseau une des œuvres les plus admirables que nous possédions de ce style en Belgique. Le transept et les nefs sont aussi très remarquables; toutefois, on sent dans le galbe des chapiteaux, le décheté des feuillages, le profil des meneaux des grandes verrières, la composition du triforium, une époque plus éloignée de l'art religieux par excellence. Mais cette variété dans les détails ne nuit pas à l'aspect général de l'édifice, elle s'efface même dans l'ensemble et laisse dominer l'élégance et l'harmonie de ses proportions.

Nous trouvons aussi dans l'église des stalles superbes, de style renaissance (1). Elles sont en bois, d'une composition très originale et d'un travail très délicat. Les ornements y sont nombreux et d'une variété infinie. L'artiste-créateur a parfaitement compris le rôle du bois dans la décoration, celle-ci est fine et légère quoique somptueuse. L'inscription, entaillée dans un des sièges mobiles, porte que ces stalles furent sculptées en 1598, par Taillebert, habile sculpteur d'Ypres. Nous voyons encore dans le chœur un fort beau lutrin en cuivre d'une riche imagination, il fut fait à Anvers par J. Février, d'après un modèle sculpté par W. Pompe. Citons aussi les statues couchées des évêques d'un effet très pittoresque, et le superbe arc triomphal en renaissance qui étale ses brillantes sculptures à l'entrée de la nef.

Ypres a conservé non seulement ses splendides monuments, mais on y rencontre à chaque pas d'anciennes maisons échappées aux révolutions et aux ravages du temps.

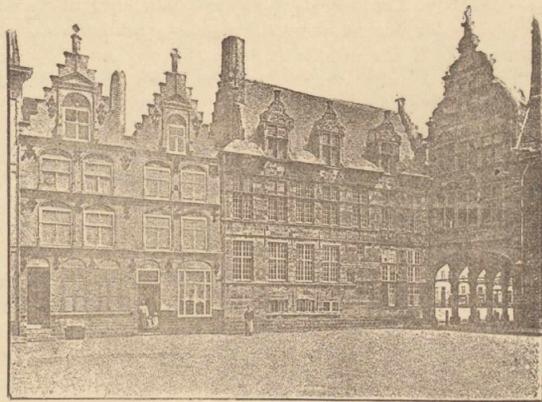
Près de la Halle aux draps nous en trouvons une autre qui est la Halle aux viandes. La façade est en gothique, mais on y voit des éléments appartenant à deux époques différentes. Le rez-de-chaussée, grave, robuste, est contemporain de la Halle aux draps (xiii^e siècle), la partie supérieure, le deuxième étage et le pignon sont d'une allure plus délicate et plus fouillée.

(1) Voir col. 92, un croquis de ces stalles d'après un dessin de M. F. Ewerbeck.



Un peu plus loin, dans la rue de Lille, on aperçoit la maison dite « des Templiers ». C'est un fragment d'un édifice qui a dû être considérable. On y découvre encore trois étages en ogives, surmontés d'une ligne de gradins, venant se buter contre un encorbellement donnant naissance à un pignon. Dans la même rue nous découvrons encore deux habitations de la renaissance, toutes en briques de deux tons. Les fenêtres sont entourées de moulures qui se prolongent en arcades dont les tympans sont ornés de dessins variés, formés de carreaux polychromés, posés diagonalement sur champ. Les corniches sont peu saillantes, très fines, elles laissent dominer les pignons où se répète le même parti d'ornementation.

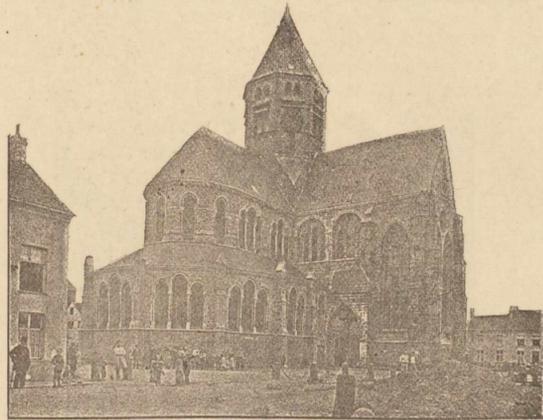
L'hôtel dit « de Gand » et une maison située plus loin portant le millésime de 1544, sont encore deux excellents spécimens de l'architecture civile gothique. Dans la première de ces constructions, nous remarquons l'élégance des détails et une parfaite harmonie entre les pleins et les vides; dans la seconde, les fenêtres à triples meneaux nous ont paru larges. Le parti général de la façade est plus monumental et partant fort grand d'échelle pour une maison particulière.



Façade postérieure du Nieuwerk à Ypres.

D'autres maisons mériteraient encore d'être signalées, celle notamment appelée « la Conciergerie », bâtie à la même époque et dans le style du Nieuwerk; les façades en bois qui se trouvent dans la Halle aux draps et les multiples habitations, dont le parti se rapporte à celles précédemment citées dans d'autres villes. Toutes formant un ensemble grave ou pittoresque, égayant de leurs variétés les longues lignes plates des maisons élevées récemment. Grâce à elles et aux monuments, Ypres a conservé un caractère particulier, celui de sa prospérité, de sa puissance, de sa grandeur et de son esprit commercial et artistique d'autrefois.

Audenarde était notre dernière étape. Des excursions faites aussi rapidement fatiguent sans doute, mais elles ont l'avantage de permettre de comparer les monuments entre eux et d'établir un parallèle entre leurs qualités et leurs défauts. C'est ainsi qu'après avoir admiré l'église Saint-Martin à Ypres, nous avons vu, avec non moins de plaisir à Audenarde, la petite église de Pameele.



Église de Pameele à Audenarde.

De formes plus simples, de prétentions plus modestes que la collégiale d'Ypres, on y trouve cependant un parti très franc accusant la croix latine, de l'ampleur dans les proportions et un goût parfait dans les détails. Elle serait aussi un admirable exemple de gothique de transition et d'unité



de style, si quelques minimes parties ne s'étaient greffées sur l'édifice au xiv^e siècle.

D'après Schayes, la construction de l'église de Pameele doit avoir été terminée dans le court espace de quatre ans, car elle fut achevée dès l'année 1238 (1239 nouveau style), par Alix, veuve du fondateur Arnould, sire d'Audenarde. Une inscription du temps, posée au chevet du chœur, apprend que le 4 des Ides de Mars de l'année 1234 (1235 nouveau style), on posa la première pierre de ce temple, élevé sur les plans de maître Arnould de Binche.

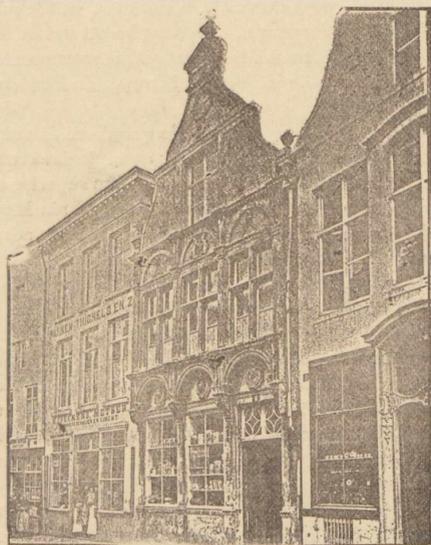
Au moyen âge cette rapidité dans la construction étonne et peut passer pour un tour de force. Celui-ci se renouvela cependant pour un édifice plus important encore, le superbe Hôtel de Ville.

« En 1525, dit Schayes (1), le magistrat d'Audenarde décréta la construction d'un nouvel Hôtel de Ville sur l'emplacement de l'ancienne maison échevinale, qui menaçait ruine et répondait peu à l'importance que, sous le rapport industriel, cette ville avait acquise à cette époque. Voulant que cet édifice surpassât en beauté tous ceux de ce genre qui existaient dans le reste de la Flandre, il chargea un artiste en réputation, Jean Stassins, de Gand, d'en dresser les plans et d'en faire le modèle. Mais, soit que ce projet n'eût pas été goûté, soit à cause de la maladie de cet architecte, qui mourut bientôt après, le magistrat s'adressa, en 1527, à Henri Van Pede, architecte de la ville de Bruxelles, pour la confection d'un autre plan qui, sauf quelques légers changements faits plus tard, reçut une exécution complète. Déjà vers la mi-avril de cette même année, Philippe de Lalaing, gouverneur d'Audenarde, posa la première pierre du nouvel Hôtel de Ville et les travaux furent poussés avec tant d'activité, que l'édifice se trouva entièrement achevé en 1529 ou 1530, à l'exception de quelques décorations intérieures. »

Comme le fait judicieusement observer le même auteur, il est facile de voir que l'architecte Van Pede a voulu reproduire dans ce monument les plus belles parties des Hôtels de Ville de Bruxelles et de Louvain, mais avec les modifications que le goût du temps avait fait subir à l'architecture. Dans la façade principale nous y trouvons le parti de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, une tour centrale flanquée au rez-de-chaussée de galeries, et dans les façades latérales, nous y rencontrons des réminiscences de l'Hôtel de Ville de Louvain.

L'œuvre considérée en son entier a cependant, malgré le fouilli des dés, pinacles et clochetons, l'exubérance des crochets et dentelures, l'enchevêtrement des lignes grimpantes et descendantes, une certaine unité et un accent particulier, celui de la richesse et de la somptuosité poussées dans ses dernières limites.

L'intérieur de l'édifice, que nous avons pu visiter sous la conduite du concierge, véritable cerbère, avec lequel il ne convient pas de badiner, contraste avec le luxe d'ornementation des façades. Nous avons toutefois remarqué la cheminée et le plafond en poutres apparentes de la grande salle donnant vers la façade principale, et tout particulièrement, le célèbre portail dû à l'imagination féconde de Paul Van Schelden, dont les petits panneaux, aux brillantes arabesques, sont connus de tous comme des modèles parfaits de l'art flamand, en honneur au xvi^e siècle.



Façade de maison à Ypres.

(1) Histoire de l'architecture en Belgique, tome II, page 278.



Mais Audenarde, qui abrita les amours de Charles-Quint et où vint naître la fille du puissant empereur, Marguerite de Parme, serait encore remarquable par bien d'autres édifices, si les guerres et les assauts répétés des Gantois et des Français, et plus particulièrement les rages follement destructives des Iconoclastes, n'avaient ravagé cette cité, renommée alors pour « sa haute vaillantise ». Aujourd'hui nous découvrons encore quelques maisons anciennes, derniers vestiges de sa prospérité. Le commerce et l'industrie autrefois si florissantes, ses manufactures de tapisserie, connues dans le monde entier, n'existent plus qu'à l'état de souvenir, et comme dans d'autres villes dont nous venons de parler, ses larges rues sont délaissées et l'herbe y croît entre les pavés. Toutes ces communes, naguère si brillantes, aujourd'hui dorment d'un sommeil de plomb, et notre art seul les sauve de l'oubli.

R. Z.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans la dernière livraison de votre journal la réponse que M. le bourgmestre, au nom du Conseil communal de Nieupoort, fait à l'article que je vous ai envoyé en décembre dernier.

J'apprends avec plaisir que c'est au Collège échevinal, à MM. Alexandre De Roo et Quaegebeur, membres du bureau des marguilliers que nous devons d'avoir laissé intacts de tout nouveau badigeon, deux des quatre piliers triangulaires du transept; j'en félicite ces Messieurs!

En effet, par leur lettre du 28 septembre 1886, ils signalent déjà à Monsieur le gouverneur de la province l'existence de peintures murales à l'église; mais il est cependant étonnant qu'il leur ait fallu un mois et une lettre de Monsieur le commissaire d'arrondissement pour les décider à arrêter les travaux de badigeonnage. Car, avant le 22 octobre, les autorités locales n'ont rien fait effectivement pour sauver ces peintures? Elles en signalent, il est vrai, l'existence à Monsieur le gouverneur de la province, elles invitent la Commission Royale des Monuments à venir les voir, en un mot, elles suivent régulièrement toute la marche administrative nécessaire, ce que je ne conteste nullement, et enfin, ainsi que je l'ai dit, M. l'architecte provincial Naert vient à Nieupoort; mais pendant tout ce temps on continuait avec activité les travaux de badigeonnage et on laissait s'accomplir cet acte de véritable vandalisme.

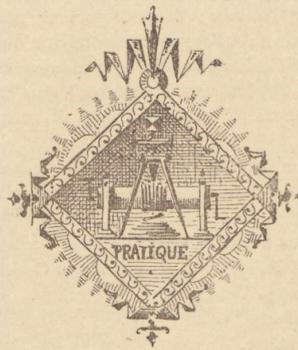
Voilà ce que j'ai prétendu et ce que je prétends encore.

Voilà pourquoi Messieurs les délégués de la Commission Royale des Monuments n'ont pu faire autre chose que de constater qu'il n'y avait que les piliers du transept qui portaient des traces de peinture, des deux piliers du jubé, on ne parle pas. L'autorité locale ne peut pas les perdre de vue, comme elle l'a fait pour les deux premiers piliers du transept.

Si l'autorité supérieure ne juge pas que cette peinture a assez de valeur artistique pour être reconstituée ou restaurée, nous engageons vivement le Conseil communal et la fabrique de l'église à faire enlever eux-mêmes le badigeon et à examiner avec soin les inscriptions et les figures qui se trouvent sur les quatre piliers; pour l'histoire de notre petite cité elles pourraient avoir de l'intérêt et révéler des noms, des dates, des souvenirs très précieux.

A ce point de vue, on ne peut méconnaître l'importance de ces peintures, et je serais heureux de pouvoir rendre hommage à l'administration communale d'avoir pris soin de conserver aux générations futures ces reliques du passé.

HENRI BOGAERT,
Architecte à Nieupoort.



CONCOURS

Concours pour un Palais de Justice et un Dépôt d'archives à Nivelles.

Trente projets ont été envoyés à ce concours. Ils sont exposés à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Midi, à Bruxelles, depuis le 16 juillet, de 11 heures du matin à 4 heures après midi.

Les membres du jury élus par les concurrents sont : MM. Bordiau, Heindrickx, Janlet et Laureys, architectes à Bruxelles.

Le jury se réunit le jeudi 21 courant.



Concours de Rome

L'examen d'admission au concours de Rome a eu lieu du 20 au 27 juin.

Huit candidats se sont présentés. Six d'entre eux ont été admis à prendre part au concours et classés dans l'ordre suivant :

- 1^{ers} MM. De Braey d'Anvers et Dewulf de Bruges ;
- 2^e M. Taeyman, de Gand ;
- 3^e M. Francotte, de Liège ;
- 4^e M. Van Holle, de Gand ;
- 5^e M. Van Boxmeer, de Malines.

Le programme de cet examen comprenait, outre l'épreuve scientifique, un projet de casino-kursaal au bord d'un lac et le dessin, d'après plâtre, de la Vénus de Milo.

Nouveau concours pour le Monument Jean Palfyn, à Courtrai

Le Comité Jean Palfyn fait un nouvel appel aux artistes belges pour le modèle d'une figure debout de grandeur nature, représentant l'inventeur du forceps, et le dessin du piédestal destiné à cette statue.

Voici le programme de ce nouveau concours :

1^o Une figure debout en plâtre de grandeur nature (1^m70 environ plinthe comprise), représentant l'inventeur du forceps ; et un dessin de piédestal proportionné à la figure.

2^o Les projets seront reçus, franc de port, aux Grandes Halles, rue de Tournai, à Courtrai, et à l'adresse du Président du Comité, du 25 septembre au 1^{er} octobre 1887, et déballés par les soins et aux risques et périls de l'expéditeur.

3^o Un jury nommé par l'État, par la Province, par la Ville et par le Comité désignera le projet jugé le meilleur et réunissant les conditions d'une œuvre d'art digne du sujet.

4^o Si le jury décide dans un procès-verbal motivé qu'une des œuvres reçues réunit ces conditions, l'artiste le plus méritant sera chargé de l'exécution complète du Monument et de son placement.

5^o Ce Monument comprendra : la Statue de Jean Palfyn, mesurant 3^m50 plinthe comprise, coulée en bronze, et une base monumentale en pierre de taille proportionnée aux dimensions de la Statue.

6^o Cette Statue sera érigée à la Place des Éperons d'Or, à Courtrai.

7^o La somme affectée à tous ces travaux ne pourra pas dépasser 30,000 francs.

8^o Un contrat spécial passé entre l'artiste primé et le Comité déterminera les conditions d'exécution, la nature des travaux à effectuer, la qualité des matériaux à employer, le délai d'achèvement et le mode de paiement.

9^o Avant la date du 1^{er} octobre, chaque concurrent fera parvenir à M. le Président du Comité Palfyn, un pli cacheté portant pour suscription *Monument Jean Palfyn, Concours*, et contenant deux enveloppes : l'une renfermera les nom, prénom et domicile de l'auteur ; l'autre, portant pour suscription *Esquisse*, contiendra : A l'esquisse au dixième de l'ensemble du Monument ; B l'indication des dimensions effectives (plus grande largeur et plus grande hauteur) que l'artiste compte donner à son œuvre ; C un devis détaillé du coût de l'ensemble du Monument.

10^o La figure primée restera la propriété de la ville de Courtrai. Les autres pourront être réclamées par leurs auteurs.

11^o Pour tous autres renseignements, s'adresser au Président du Comité Palfyn, rue Kokelaere, à Courtrai.

Courtrai, le 1^{er} juillet 1887.

Le Président,
D^r TILLIEUX.

Le Secrétaire,
D^r DE CRAENE.

Grand Concours international de Bruxelles, 1888

Le Comité exécutif de l'Exposition du Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie de 1888 nous a fait parvenir le cahier des desiderata proposés par les différents groupes de la Commission organisatrice. Nous publierons dans une prochaine livraison ceux de ces desiderata qui peuvent intéresser nos lecteurs.

Outre le concours entre architectes pour les pavillons à élever dans les jardins, dont nous avons publié le programme dans notre livraison précédente, le Comité organise des con-

cours pour les pavillons destinés aux bureaux, au corps de garde, à la Presse, etc.

Les programmes de ces concours-adjudications seront publiés prochainement.



BIBLIOGRAPHIE

VOYAGE AU CAMBODGE. — L'ARCHITECTURE KHMER, par M. L. Delaporte, lieutenant de vaisseau (1).

Le concours d'archéologie vient de s'ouvrir dans une de nos grandes académies des beaux arts.

Le professeur dicte la question suivante :

« Dire les caractères de l'Art Khmer ? »

Puis les élèves se mettent à l'œuvre.

Un jour et une nuit se passent.

Les travaux sont remis — ahurissement du professeur — les élèves avaient compris sous sa dictée :

« Dire les caractères de l'Arc mère ? » — Le plein cintre !

On en rit encore dans Landerneau.

Et voilà comment j'ai connu l'Art Khmer, bien que n'ayant joué aucun rôle dans l'aventure.

Il est pourtant bien intéressant à étudier cet art de l'extrême Orient, de ces poétiques pays indous dont la théogonie a quelque chose de si gracieux même dans ses aberrations. Il faut surtout faire cette étude à la suite d'un savant et attachant écrivain comme M. Delaporte ; alors, à chaque page, on évoque à la pensée l'image de peuples, de civilisations disparues, on retrouve plongés dans la boue des marais, des monuments aux proportions gigantesques qui excitaient tant l'imagination de ce pauvre Francis Garnier qui, comme Henri Rivière, paya de sa vie, son enthousiasme pour ces mystérieuses contrées.

Il s'agit de tout un peuple, de toute une civilisation mise par beaucoup au-dessus des nations de l'Indoustan, que l'on reconstitue par la pensée.

C'est au peuple Khmer que nous devons ces marques d'un haut état de civilisation.

Cette nation a disparu, dit-on, à la suite d'invasions chinoises, après avoir brillé d'un très vif éclat du VIII^e au XIII^e siècle de notre ère, quoique dès le deuxième siècle, elle payait, d'après les Chinois, un tribut au Céleste Empire.

D'où venait cette nation ? Quelle était la religion dominante ? On n'en sait que peu de chose. A propos de religion, on a observé ce fait curieux dans le temple d'Angkor Vaht que le culte de Brahma, Vichnou et Siva devait y être en honneur en même temps que celui de Bouddha. Ce fait se retrouve d'ailleurs en Birmanie et dans l'île de Ceylan.

Ce peuple avait-il un culte mixte ? On n'en sait rien. Quoi qu'il en soit, si l'on connaît peu de chose du peuple et de la théogonie Khmer, il n'en est pas de même des monuments.

M. Delaporte, chargé d'une mission dans ces pays par le gouvernement français, les a étudiés d'une façon générale, mais suffisamment complète, et il nous fait part de ses découvertes avec un grand charme. On suit avec tout le piquant, que donne un pays inconnu, dévoilant les secrets de son art, les explications qu'il nous donne sur ces gigantesques temples d'Angkor Vaht, la ville sainte des Khmers, de Pontéay Préa Khan et de Baion.

On ne se figure pas ce qu'il y a de grandiose dans les conceptions de cet art du Cambodge, par exemple dans ce temple de Préasat Préa-Tcól qui est d'une conception superbe, et dans la chaussée qui mène aux ruines de Pontéay Préa Khan. La Pyramide de Pimanacas est tout simplement admirable telle que M. Delaporte nous la montre « restituée ».

Fergusson, l'éminent historien de « l'architecture de toutes les contrées », avait compris toute l'importance de ces monuments lorsqu'il écrivait que « Depuis la révélation des cités enfouies de l'Assyrie, la découverte des villes ruinées du Cambodge est le fait le plus important qui se soit accompli pour l'histoire de l'art en Orient ». Car ce temple d'Angkor Vaht, que nous citons tantôt, est plus important que celui de Kharnac, en Égypte, et, ajoute M. Delaporte, les monuments de Préa Khan, de Méléa, de Pontéay Chma, explorés depuis lors, couvrent un espace tout aussi vaste.

Les monuments Khmer peuvent se classer en deux catégories : les édifices civils et les édifices religieux.

(1) En vente chez notre éditeur, Ch. Claesen, 26, rue du Jardin Botanique, à Liège.

Ceux-ci — dans lesquels les premiers se confondent souvent — sont divisés en trois catégories par M. Delaporte :

1^o Les monuments plans, composés d'un sanctuaire qu'entouraient une ou plusieurs galeries rectangulaires figurant autant d'enceintes concentriques; 2^o les monuments pyramidaux à étages; 3^o les monuments formés d'enceintes concentriques étagées, troisième type résultant de la combinaison des deux autres. Il existe enfin des monuments composites où les tours, les galeries et la pyramide se trouvent réunies dans des combinaisons diverses.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont les plans Khmer qui sont véritablement étonnants d'harmonie de lignes. Celui du Ta-Prohm, par exemple, est réellement superbe et passerait sans le titre — pour un « plan d'École » très réussi. D'un parti symétrique en effet — mais pas absolument cependant — ses données obéissent à ce que l'on est convenu d'appeler les « grands principes ». Les architectes Khmer, auraient rendus des points aux Grecs et aux Romains qui se souciaient bien peu parfois de la symétrie dans leurs ordonnances générales.

Mais les élévations de ces édifices ne le cèdent en rien aux plans.

La silhouette générale est souvent très heureuse, et l'innombrable variété de la décoration laisse pourtant toujours l'harmonie aux masses. L'ornementation est tout entière consacrée aux mystères des religions brahmanique et bouddhique. M. Delaporte décrit ainsi le magique effet que lui a produit le temple de Baion : Tout autour de nous se succèdent, magiques perspectives, ces immenses représentations du Dieu Créateur devant lesquelles la foule des dévots se vient prosterner avec respect; et comme pour montrer que Brahma étend son influence protectrice sur la ville qui lui est consacrée, dans le lointain, entre les tours et par-dessus les crêtes des galeries basses, pointent les mille flèches étincellantes des pyramides, des palais, des monastères de la cité royale, à demi noyée dans la délicate verdure des palmiers et des figuiers sacrés.

Maintenant d'où vient cet art mystérieux dont on ne connaît pas les « Archaïques »? Partant de la pyramide à base carrée et à étages comme les Hindous, les Khmer ont brodé sur ce canevas, de merveilleuses variations, d'un art presque absolument autochtone.

On a pourtant pu y découvrir des affinités avec l'architecture de l'Hindoustan, dans quelques monuments des styles indo-arien, dravidien et djaine, — de Java, de la Birmanie et de la Chine.

Somme toute il y a là un superbe sujet d'études pour nos confrères qui ont le goût et surtout le temps de s'occuper des choses de l'archéologie.

Certes ces monuments ne répondent pas aux règles de notre esthétique occidentale, mais il y a dans leur conception une sève étrange et puissante qui s'épand en d'admirables productions. Il est curieux d'y retrouver des traces d'un art qui rappelle parfois ceux de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Grèce et de comparer les bas-reliefs des palais de Kouyounyk avec ceux du temple d'Angkor Vaht. D'où viennent ces affinités?

Vaste problème que l'ethnographie et l'archéologie moderne parviendront peut-être un jour à élucider.

PAUL SAINTENOY.

COLLECTION DES GUIDES BELGES : MALINES, par M. G. Van Caster.

Nous avons rendu compte, à cette place, de *Tournai et le Tournaisis*, qui a ouvert la série de ces petits volumes. L'ouvrage de M. Cloquet était conçu d'excellente façon. C'était un type d'ouvrages de ce genre. Celui dont nous allons nous occuper a le tort de s'éloigner, sur quelques points, des données générales du livre dont nous venons de parler.

Comme on le voit, nous allons d'abord aux critiques.

L'ouvrage manque de table des matières et il ne contient pas les renseignements que tout guide doit donner. A propos du Musée, par exemple, nous avons vainement cherché trace de notice quelconque. En d'autres points, nous avons observé quelques omissions regrettables, des noms oubliés, alors que d'autres moins méritants sont cités à propos de travaux artistiques. Il nous semble qu'un guide n'est pas un travail de critique, et que toutes les écoles doivent être envisagées par les auteurs de ces sortes de livres sous le même point de vue. Certes, nous admettons les préférences de l'auteur d'un guide, mais nous n'admettons pas de lacunes voulues dans son œuvre.

Ces légères critiques nous mettent plus à l'aise pour reconnaître tous les mérites de l'ouvrage de M. Van Caster.



La notice historique est intéressante et bien écrite. Il en est de même pour les chapitres qui concernent les corps de métiers et les corporations, et surtout ceux qui ont rapport à l'art, à l'industrie et à la littérature. La liste que donne M. Van Caster, des architectes malinois a beaucoup d'intérêt pour nous. C'est ainsi qu'il cite :

Henri Mys; Jean, André I, Antoine, Mathieu, André II et Rombaut, tous membres de la célèbre famille des Van Mansdaele dits Keldermans; Alexandre Colyns, le plus célèbre des sculpteurs-architectes de Malines; François Mynsheeren et Jean Wischavens; Martin Ymbreghts; puis les Fayd'herbe et leurs élèves, etc., etc.

Tout cela est des plus intéressant.

La description des monuments civils vient ensuite. Nous y relevons une série de notices sur les halles, l'hôtel de ville, etc.

Les monuments religieux forment un très long chapitre dans l'ouvrage de M. Van Caster, et ajoutons que les nombreux renseignements qu'il renferme fait qu'on ne s'en plaint pas.

Somme toute, la masse des documents qu'il contient fait du *Guide de Malines*, un très intéressant recueil. Faisant abstraction de quelques omissions regrettables signalées plus haut, on ne peut que louer semblable production. Peut-être même serions-nous complètement d'accord avec l'auteur, s'il ne nous avait annoncé un « guide ».

P. S.

LE MEUBLE. — Une collection de meubles anciens de tous les pays, classés chronologiquement par A. Lambert et E. Stahl, architectes à Stuttgart (1).

Les deux premières livraisons du nouvel ouvrage de MM. Lambert et Stahl nous permettent de juger ce que sera cette intéressante publication. En effet, s'il existe de nombreux ouvrages sur le mobilier, nous croyons qu'il n'en existe aucun qui publie, comme celui-ci, une collection de types classés chronologiquement depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et qui rassemble plus de documents curieux et instructifs dans un recueil aussi restreint.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le choix judicieux des œuvres et sur la façon artistique dont elles sont présentées.

Voici, au surplus, ce que disent les auteurs dans le prospectus de leur œuvre :

« Nous présentons au public, une collection de types « classés chronologiquement et représentant toutes les transformations du meuble depuis l'antiquité jusqu'à nos jours « dans tous les pays.

« Les matériaux rassemblés avec un soin extrême sont « inédits; nous nous sommes particulièrement appliqués à « donner une grande place au meuble simple, considérant « qu'il a un caractère généralement plus déterminé que le « meuble riche et qu'il correspond mieux aux goûts et aux « besoins de l'époque moderne.

« Notre ouvrage doit donc avoir à côté de son but artistique « et historique une tendance nettement pratique. »

Nous applaudissons à ces tendances, en souhaitant bonne santé au nouveau-né; nous exprimons à MM. Lambert et Stahl toutes nos sympathies pour leur œuvre.

Nous rendrons compte des prochaines livraisons.

LE PASSÉ ARTISTIQUE DE LA VILLE DE MONS, par Léopold Devillers.

Le savant archiviste de la ville de Mons vient de publier sous ce titre une intéressante brochure, illustrée de vues de monuments, de reproductions des œuvres d'art que possède le chef-lieu du Hainaut.

Le but de ce travail, dit la préface, est de retracer succinctement, d'après les données authentiques, les annales de l'art à Mons, et de faire connaître les noms d'artistes laissés trop longtemps dans l'oubli.

L'exposé sommaire de M. Devillers, appuyé de nombreuses notes, dont la plupart des éléments sont puisés dans les archives communales, constitue un travail sérieux qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art dans la partie wallonne du pays. Nous leur recommandons ce nouvel ouvrage de l'érudite archéologue montois.

(1) En vente chez notre éditeur, Ch. Claesen, 26, rue du Jardin Botanique, à Liège.



ŒUVRES PUBLIÉES



Les planches 13 à 16 donnent diverses faces du salon et de la salle à manger de l'hôtel de M. S..., rue des Champs-Élysées, exécutées d'après les dessins et sous la direction de MM. les architectes Bosmans et Vandeveld, par MM. Chambon, sculpteur ornementiste, Dillens frères et Henri Baes, peintre décorateur.

Nous n'avons rien à dire des façades de l'hôtel qui n'a subi que des travaux d'appropriation intérieure. C'est une de ces anciennes constructions assez banales dont l'aspect extérieur, auquel MM. Bosmans et Vandeveld n'ont pour ainsi dire pas touché, n'offre absolument rien d'intéressant.

Tous les soins des architectes et des décorateurs se sont portés, suivant le désir du propriétaire, sur la décoration intérieure qu'ils ont parfaitement réussie.

La hauteur du rez-de-chaussée était de 4 mètres à peine, elle ne pouvait être augmentée, ce qui constituait une des grandes difficultés dans l'étude, difficulté qui augmentait encore les dimensions relativement considérables du grand salon (16^m × 8^m).

Pour atténuer autant que possible l'effet d'ensemble défectueux que ne pouvait manquer de produire cette insuffisance d'élévation, MM. Bosmans et Vandeveld se sont surtout préoccupés de donner le plus d'importance possible à la ligne verticale et d'effacer autant qu'ils le pouvaient la ligne horizontale. C'est pour cette raison qu'ils n'ont donné que peu de hauteur au lambris qu'ils ont traité avec une grande simplicité et sans sculpture, afin de ne nuire aucunement aux détails du plafond.

Ils ont également assez fortement décoré toutes les parties verticales, appelant aussi l'attention sur celles-ci, notamment la cheminée et les portes, qui se détachent brillamment sur un fond sombre en drap frappé dont le dessin de petite dimension contribue à augmenter la hauteur illusoire de la salle.

Les cheminées sont traitées avec goût et distinction et constituent à elles seules de véritables œuvres d'art; la cheminée du salon est en marbre de Tunisie avec appliques en bronze; celle de la salle à manger avec son coffre en noyer, son médaillon en bronze, ses caryatides en pierre blanche, s'harmonise parfaitement avec le joli lambris en noyer sculpté et la tenture en cuir polychrome.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE
DE BELGIQUE

Dans sa séance du 1^{er} juillet, la Société Centrale d'Architecture a procédé à l'admission de MM. Georges Kams et Ernest Van Humbeeck, architectes à Bruxelles, en qualité de membres effectifs, et de MM. Albert Welvaert, à Lokeren, et Lucien Gonthyn, à Paris, en qualité de membres correspondants.

L'assemblée a ratifié par d'unanimes applaudissements les félicitations adressées par M. le Président à M. J. Peeters, trésorier, à l'occasion du dixième anniversaire de son entrée en fonctions.

Après une longue discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité le règlement constitutif des *trois sections d'étude*, ayant respectivement pour objet *l'art et l'archéologie*, *la construction*, *la jurisprudence*. Les membres effectifs et associés seront tenus de faire partie d'une section au moins; à défaut d'adhésion de leur part, ils seront inscrits d'office.

Les sections s'attacheront : a) A faire connaître aux membres les questions examinées dans les organes de publicité architecturale.

b) A donner réponse aux questions posées par les membres.

c) A donner leur avis sur les travaux transmis par la Société ou par le Conseil d'administration de la revue d'architecture *l'Emulation*.

d) A faire rapport sur les cas intéressants que les membres auraient eu l'occasion d'étudier dans l'exercice de leur profession.

Les secrétaires de chaque groupe rechercheront dans la collection de périodiques de la Société les articles qui peuvent intéresser leurs sections; celles-ci pourront provoquer des travaux ou études sur ces articles.

Les sections pourront appeler dans leur sein des personnes compétentes pour être consultées sur les solutions à donner à certains cas particuliers.

NÉCROLOGIE

Le 10 juillet est mort à Bruxelles, à l'âge de 83 ans, M. G. De Man, architecte, membre de l'Académie Royale de Belgique, de la Commission Royale des Monuments et ancien professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles.



M. De Man, qui pendant de longues années fut architecte de l'Administration des chemins de fer, a construit un grand nombre de bâtiments de gare.

En son nom personnel il n'a érigé que peu de constructions et la génération actuelle le connaît surtout par les remarquables dessins qu'il a rapportés de son voyage d'Italie et dont la plupart figurèrent à notre Exposition spéciale d'Architecture de 1883, où ils furent l'objet de l'admiration générale.

FAITS DIVERS

LE BUSTE DE POELAERT AU PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES. — Le gouvernement voulant perpétuer le souvenir de l'artiste qui a conçu les plans de cet édifice babylonien a fait exécuter par le statuaire Cuypers, le buste de Poelaert et l'a fait placer sous le portique d'entrée du Palais de Justice de Bruxelles.

Le 26 juin dernier une modeste cérémonie réunissait devant ce buste la plupart des collaborateurs de l'illustre architecte et un certain nombre de ses confrères qui voulaient rendre, par leur présence, hommage à son incontestable talent.

M. Wellens a rappelé en cette circonstance les titres de Poelaert à l'estime du monde artistique et de ses concitoyens; si le Palais de Justice de Bruxelles, dit-il en terminant, a été l'objet de bien des controverses et de critiques parfois sévères, on ne peut contester qu'il constitue une œuvre géniale qui marquera dans l'histoire de notre architecture nationale.

L'OUVERTURE DU MUSÉE COMMUNAL A BRUXELLES. — Le vendredi 3 juin s'est ouvert, sans grand fracas, à Bruxelles, une exhibition qui, sans être d'un très puissant intérêt, mérite cependant qu'on s'y arrête un instant. Nous voulons parler du Musée communal installé au deuxième étage de la Maison du Roi, si habilement restaurée par notre confrère M. Jamar.

Il y a là, on pourrait presque dire entassés dans un espace bien restreint, des tableaux, des fragments et des reproductions de notre art national, des faïences, des boiseries anciennes, des projets de restauration de monuments, des poids et mesures de l'autre siècle, etc., etc.; bref, une collection d'objets propres à charmer les yeux des artistes, des archéologues, et même des simples curieux; le tout se rattachant à l'histoire de la commune de Bruxelles.

Parmi les curiosités qui s'y trouvent déjà, on s'arrête notamment devant la maquette de la Maison du Roi, entièrement achevée avec ses balcons, sa tour et son carillon.

A propos du carillon, le collège a reçu déjà plusieurs offres et notamment de la part de la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, qui voudrait bien endosser à la ville le carillon détraqué que l'on a essayé de réparer pour les fêtes nationales de 1880 et qui alors a fait un si piteux fiasco.

Le carillon de la Maison du Roi sera fait expressément et, si nous pouvons donner un conseil à nos édiles, nous lui laisserions jouer les airs anciens si curieux qui sont notés sur l'ancien livre du carillonneur du beffroi de l'église Saint-Nicolas.

Ce livre, qui est une curiosité historique des plus intéressantes, se trouve dans les archives de la ville de Bruxelles.

Quant aux bureaux de l'hôtel de ville installés provisoirement, fort mal, au rez-de-chaussée et au premier étage de la Maison du Roi, qu'on les fasse déguerpir au plus tôt, c'est ce que l'on pourra faire de mieux. Il n'est, du reste, plus question à l'hôtel de ville de retarder encore la construction de l'édifice dans lequel seront concentrés tous les services administratifs de la ville.

Le Conseil communal sera saisi, sous peu, d'une proposition tendant à l'exécution des plans élaborés à cet effet et à l'expropriation de quelques maisons dont la ville a encore besoin pour être propriétaire de tout le bloc compris entre l'hôtel de ville et la rue du Lombard.

On pourra ainsi évacuer complètement la Maison du Roi qui pourra être exclusivement destinée à recevoir les collections communales.

La troisième session du Congrès de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Belgique s'ouvrira à Bruges le 22 août prochain.

Le Congrès durera trois jours. Le 22, le 23 et le 24 août seront consacrés aux séances, à l'étude des collections des Musées et à la visite des églises et des principaux monuments de la ville de Bruges. Le 25, il sera fait une excursion à Ypres.

La souscription est de 5 francs pour tous les membres des Sociétés fédérées et de 10 francs pour les autres souscripteurs.

Chaque souscripteur recevra une carte de membre du Congrès, un plan-guide de la ville de Bruges et un programme réglant les séances et l'horaire du Congrès. Il aura droit à un exemplaire du compte rendu de la session.

Les membres du Congrès, désireux de traiter en assemblée générale de grandes questions historiques ou archéologiques, sont invités à les proposer au Comité organisateur.

